

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

-----  
**Séance du 21 décembre 2012**  
**(convocation du 10 décembre 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphane, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 10  
Mme. FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 12 h 10 et à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12 h 10  
M. GAUTE Jean-Michel à Mme. DESSERTINE Laurence  
Mme. ISTE Michèle à Mme. MELLIER Claude  
Mme LIRE Marie-Françoise à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre jusqu'à 11 h 20  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 h 55 et partir de 12 h 15  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 20 et à partir de 11 h 35  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 35  
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard  
M. BOUSQUET Ludovic à M. ROBERT Fabien à partir 12 h 20  
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte  
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas  
M. DAVID Yohan à M. DUCASSOU Dominique  
Mlle. DELTIPLE Nathalie à Mme. EWANS Marie-Christine  
Mme DESSERTINE Laurence à M. DELAUX Stéphane à partir de 12 h 10  
Mme EL KHADIR Samira à M. TRIJOLET Thierry à partir de 11 h 50

M. GUICHOUX Jacques à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 12 h 10  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. LABISTE Bernard à partir 12 h 10  
M. LOTHAIER Pierre à M. DAVID Jean-Louis  
M. MAURIN Vincent à M. OLIVIER Michel à partir de 10 h 35  
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11 h 20  
M. MOULINIER Maxime à M. HERITIER Michel à partir de 12 h 10  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. WALRYCK Anne  
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max  
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 35  
M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine  
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 9 h 50  
Mme SAINT ORICE Nicole à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 50 et à partir de 12 h 50  
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 11 h 45

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Prise en charge par la Communauté Urbaine des dépenses de fonctionnement  
des groupes politiques constitués au sein du Conseil pour l'année 2013 -  
Approbation**

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Chaque année, le Conseil de Communauté vote, au sein du budget primitif, les crédits mis à disposition des groupes politiques pour le financement de leurs frais de fonctionnement. Conformément aux dispositions du CGCT, il revient également à l'assemblée délibérante de déterminer les modalités de répartition de ces crédits entre les groupes politiques constitués en son sein.

Dans le cadre de la présente mandature, quatre groupes politiques ont été déclarés au sein du Conseil :

- le groupe des élus socialistes et apparentés ;
- le groupe communauté d'avenir ;
- le groupe des élus communistes et républicains ;
- le groupe Europe écologie – Les Verts.

1 – Les frais de fonctionnement pris en charge :

Des locaux communautaires étant mis à disposition des groupes, les crédits prévus par cette délibération visent à financer l'acquisition de matériel de bureau ainsi que les frais de documentation, de courrier et de télécommunications.

Une circulaire du ministère de l'intérieur du 6 mars 1995 précise que cette liste, donnée par la loi, est strictement limitative et s'entend à l'exclusion de toute autre dépense.

Il revient aux groupes de décider librement de l'utilisation de ces crédits dans la limite de l'enveloppe attribuée.

## 2 – Modalités de répartition des crédits :

Dans la continuité des délibérations antérieures, la répartition des crédits sera basée sur l'attribution d'une *partie fixe*, octroyée de façon égale entre les groupes politiques, et d'une *partie modulable* chiffrée au prorata du nombre de sièges de chacun d'entre eux au sein du Conseil.

Il est proposé que le montant total des crédits inscrits au budget principal pour l'année 2011, soit 64 056 Euros, soit reconduit à l'identique pour l'année 2012. Il est par ailleurs proposé que les parts fixes (1/3) et variables (2/3), pour la répartition de ces crédits, soient également reconduites à l'identique :

Chaque groupe d'élus bénéficiera d'une dotation fixe de 5 338 Euros pour l'exercice.

Le solde de l'enveloppe, soit 42 704 Euros, sera réparti entre les différents groupes au prorata du nombre d'élus membres de chacun d'entre eux, soit :

–	Groupe communauté d'avenir :	20 996 €
–	Groupe des élus socialistes et apparentés :	16 014 €
–	Groupe Europe écologie – Les Verts :	2 847 €
–	Groupe des élus communistes et républicains :	2 847 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.5215-18 qui porte sur le fonctionnement des groupes de délégués pour les Communautés Urbaines de plus de 100 000 habitants ;

**VU** la circulaire du 6 mars 1995 portant sur l'application de la loi n° 95-65 du 19 Janvier 1995 relative au financement de la vie politique (NOR : INTB9500079C) ;

**VU** l'article 34-2 du Règlement Intérieur de la Communauté Urbaine prévoyant la détermination et la répartition des crédits attribués aux groupes politiques formés dans l'assemblée délibérante.

ENTENDU le rapport de présentation

### **DECIDE**

**Article 1 :** l'inscription au budget primitif 2013 d'une ligne de crédits visant à financer le fonctionnement des groupes politiques formés en son sein à hauteur de 64 056 euros. Ces crédits seront inscrits au Chapitre 656 Article 6562 Fonction 01 CRB GH00.

**Article 2 :** la répartition des crédits entre les groupes sur la base d'une part fixe et d'une part variable. La part variable sera calculée au prorata du nombre de membres de chaque groupe rapporté à l'effectif total des délégués inscrits dans un groupe.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2012,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
15 JANVIER 2013**

**PUBLIÉ LE : 15 JANVIER 2013**

Mme. MICHÈLE ISTE